

## **RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 11 341 003,927 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2012.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

**Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :**

Bénéfice de l'exercice	11 341 003,927
<b>Total à répartir</b>	<b>11 341 003,927</b>

#### **Répartition**

Réserves légales	173 490,000
Autres Réserves	2 881 269,727
Réserve pour réinvestissements exonérés	2 523 500,000
Fonds Social	100 000,000
Dividendes	5 662 744,200
<b>Total Réparti</b>	<b>11 341 003,927</b>

**L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 5,100 DT pour chacune des 1110 342 actions composant le capital social.**

Le paiement sera effectué à partir du Vendredi 14 juin 2013.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, les mandats de Madame Virginie REYNAUD, de Messieurs Bertrand SARAUX, Pierre-Emmanuel AUGUSTIN, Chékib NOUIRA, Mohamed Habib BEN SAAD ainsi que le mandat de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2014.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour 100 000 Dinars par an, dont 15 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.